

JAF cours d'appel je veux contester

Par **nini12**, le **20/12/2014** à **20:14**

Bonjour"

J'aimerais savoir si j'ai des recours ,

Voilà le père de mon fils a fait appel ,car il voulait que notre fils aille habiter chez lui... alors qu'il avait été débouter la 1ère fois,

Mais cette fois là il m'enlève mon fils de 12ans,qui a une petite soeur de 3ans :(

Je suis très en colère par le comportement des avocates dans les couloirs et la façon que certaines on de plaider", et fruster du peu de temps et de paroles que l'on nous accorde en audience!

Et au finale un compte rendu ou tu t'aperçois que l'on ne t'a pas entendu,ni écouter, ni même bien étudier le dossier"

Je suis éffondrée, est ce que quelqu'un peu m'aider"

Merci"

Par **gregor2**, le **20/12/2014** à **21:44**

Bonjour, je rappelle que nous sommes un forum étudiant, tout ce qui serait dit n'aura pas la valeur de conseils délivrés par des professionnels que nous vous invitons à contacter (gratuitement auprès des mairies et des maisons de la justice et du droit par exemple).

Pour le reste la justice (l'institution) est souvent vécue comme une épreuve, d'où l'intérêt d'être accompagné.

La cour d'appel a infirmé la première décision c'est ça ?

Par **marianne76**, le **30/12/2014** à **19:59**

Bonjour

Le juge a forcément demandé à votre fils avec qui il préférerait vivre. Vu son âge son opinion est en général déterminante. Après je ne fais qu'une généralité et n'ai pas le dossier sous les yeux.

En ce qui concerne l'audience, les plaidoiries ont beaucoup d'importance au pénal beaucoup moins au civil où ce qui compte surtout c'est le dossier constitué par votre avocat et les conclusions de part et d'autres.